

<u>Fédération des Jeux de Paume Wallonie - Bruxelles.</u> <u>F.J.P.W.B.</u>

Communication du 8 mars 2021

Suite aux annonces du CNS du 5 mars 2021, la FJPWB vous fait part que la communication qu'elle a donnée le 1 février 2021 reste pleinement d'actualité moyennant quelques adaptations pour les tailles des groupes :

- Toutes les précisions sont à vérifier et contrôler sur le protocole paru sur le site <u>www.fjpwb.be</u>
- Durant la pratique du sport, le port du masque n'est pas obligatoire, le moniteur doit, lui, toujours porter le masque ;
- Toutes les règles d'hygiène doivent être respectées : désinfection du matériel avant après, utilisation de gel hydroalcoolique pour les mains, etc.;
- Les vestiaires et cafétérias sont fermés ; les toilettes et défibrillateurs sont accessibles ;
- De 0 à 12 ans, la pratique du One wall ou d'autres activités ballantes est autorisée à l'intérieur par groupe de maximum 10 jeunes + 1 moniteur ; Le nombre est porté à 25 en extérieur ; Pas de compétition ; Seul 1 personne du ménage par enfant comme spectateur ;
- De 13 à 18 ans, la pratique de la balle pelote, sous forme d'entrainement, est autorisée à l'extérieur par groupe de maximum 10 jeunes + 1 moniteur ; Pas de compétition ; Seul 1 personne du ménage par enfant comme spectateur ;
- Pour les 19 ans et plus, la pratique de la balle pelote est autorisée à l'extérieur par groupe (toujours composé de la même façon) de maximum 10 personnes, sous forme d'exercice sans moniteur. Il peut y avoir plusieurs groupes de 10 sur le terrain (jusque 6, limité à une surface de 10 mètres carrés, ce qui peut fonctionner sur un ballodrome) mais <u>il ne peut pas y avoir d'interaction entre groupes différents ni de composition ni d'âge, il y a donc aussi interdiction de lutte amicale</u>; Les rassemblements de 10 personnes autorisés depuis ce jour ne concernent pas la pratique sportive proprement dite. Ces groupes peuvent se constituer <u>avant ou après un entraînement</u> mais dans le respect des règles sanitaires et avec le port du masque. Spectateurs interdits.
- Il faut toujours pouvoir déterminer les noms et contacts des personnes qui ont composé un groupe en cas de suivi de positivité ; Les cercles doivent avoir un responsable relais Covid ;

La fédération compte une nouvelle fois sur le sens des responsabilités des acteurs du sport et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis de nombreux mois.

Le respect de ces règles par tous sera certainement un adjuvant pour les prochaines échéances de reprises.

La fédération est en contact avec les autorités pour déterminer les évolutions pour avril. Les solutions suivantes restent à confirmer : luttes amicales en avril, luttes de compétition en mai ; nombre de spectateurs limité ; possibilité de service bar à l'extérieur puis à l'intérieur. <u>A ce jour, rien n'est confirmé. Seules les communications émanant de la FJPWB sont officielles.</u>

Le Président, Le secrétaire du Comité sportif Le secrétaire

L. BAUTERS T. PADUART O.CARLY